

# Document d'étape du groupe de travail inter-universitaire

La présente contribution matérialise une réflexion menée sur la base d'une feuille de route rédigée par les présidents des 6 universités de la région :

## Groupe de travail inter universitaire - CA

- 1- Les VP-CA des universités sont chargés d'animer un groupe de travail sur les évolutions possibles de la structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche en région,
- 2- pour cela ils réuniront des délégués des universités, désignés par elles,
- 3- ils pourront également consulter des délégués d'autres membres de l'actuel PRES, notamment des autres fondateurs,
- 4- il s'agira de poser un diagnostic sur la situation, les horizons d'attente, les pistes à explorer en vue d'établir la structure optimale permettant d'accomplir les missions de l'université (la création et la diffusion du savoir, l'accueil du plus grand nombre, la professionnalisation, la contribution au développement économique, social et culturel, la recherche et la formation au plus haut niveau),
- 5- un document de synthèse pourra être rédigé au terme de la première phase des travaux, avant l'été 2011,
- 6- la perspective donnée est la mise en place, avant 2015, d'une organisation globale de site où les instances existantes définissent des transferts de compétences et des contrats d'objectifs et de moyens,
- 7- l'ensemble permettra de déterminer une stratégie commune au site se traduisant en un contrat unique avec l'État.

Les réunions ont été organisées :

Le 20 novembre 2010	à Lille1	Présence silencieuse de 5 présidents
Le 21 janvier 2011	à Arras	
Le 18 février 2011	à Lille3	
Le 18 mars 2011	à Dunkerque	
Le 15 avril 2011	à Lille2	
Le 20 mai 2011	à Valenciennes	

## 1. Bilan et constats

Souhaitées depuis 2 ans, craintes par les uns, demandées par les autres, ces rencontres ont pour mérites :

- ▲ d'avoir fait se rencontrer et se découvrir des représentants des conseils centraux des 6 universités ;
- ▲ d'avoir mis au jour une communauté de questions : beaucoup sur la formation, peu sur la recherche en raison de l'existence de dynamiques de coopération régionale, une grande inquiétude sur la gouvernance et ses conséquences sur le partage des ressources humaines et financières ;
- ▲ d'avoir contribué à la prise de conscience de champs de mutualisation possibles, préalables à d'éventuels rapprochements,
- ▲ la nécessaire clarification des statuts du PRES dans la mesure où tous les CA n'ont pas voté les mêmes statuts et une nouvelle définition de ses missions,

Elles ont aussi fait ressortir :

- ▲ la difficulté de progresser plus rapidement dans la réflexion faute de réunions des groupes de travail « CEVU » et « CS »,
- ▲ la nécessaire clarification des statuts du PRES, dans la mesure où tous les CA des universités participantes n'ont pas voté les mêmes statuts et une nouvelle définition des missions;
- ▲ la nécessité de remédier aux dysfonctionnements régionaux dans le domaine de la formation des maîtres ;
- ▲ la volonté de toutes les catégories de personnels de vouloir participer aux débats concernant l'évolution permanente de l'enseignement supérieur en région Nord – Pas de Calais et la difficulté d'impliquer les usagers dans cette réflexion ;
- ▲ la capacité à produire de réelles contributions à la réflexion partagée, pour peu qu'on organise cette production (*remplacer lien vers archive des documents des réunions*)
- ▲ le début d'une prise de conscience de différenciations locales (dues à l'histoire, aux besoins d'aménagement du territoire, au contexte socio-économique de chaque établissement) nécessitant leur prise en compte et leur articulation interuniversitaire ;
- ▲ les difficultés à organiser un dialogue, dès lors qu'une action d'un établissement a été mal préparée, mal expliquée, et donc mal ressentie ;
- ▲ la reconnaissance que toute volonté de rapprochement est grevée :
  - par la concurrence entre les universités,
  - par toute menace de la « carte régionale des formations » comprise comme le fait de spécialiser les sites,
  - par l'écart entre les évaluations des universités:
    - qui engendre la crainte pour certaines d'être reléguées au rôle de « collèges universitaires »,
    - et sans doute aussi une certaine arrogance pour les autres.
- ▲ le potentiel d'attractivité d'une offre coordonnée de formation à l'échelle de la région, permettant de couvrir tous les aspects du développement de la connaissance, de garantir l'exigence de qualité par un adossement à la recherche dès la Licence, et de répondre aux attentes de proximité comme aux ambitions internationales des établissements.

## **2 - Principes et missions des universités en région**

Le groupe de travail a tenu à articuler sa réflexion diagnostique et ses préconisations autour d'un rappel des principes généraux et des missions de l'enseignement supérieur. Ces missions sont résumées dans l'article L 123-1 à 9 du *Code de l'éducation* : formation initiale et continue, recherche, orientation et insertion professionnelle, diffusion de la culture scientifique et technique, coopération internationale.

Ces missions constituent un ensemble cohérent et dynamique induisant une gouvernance responsable et autonome sur le plan local et/ou régional. Chaque décision de regroupement ou d'ouverture de formation, par exemple, doit intégrer toutes ces missions à la fois.

En effet, aucune de ces missions ne devrait prendre le pas sur les autres ou se concentrer sur une partie du territoire régional (par exemple, la recherche là et la formation ailleurs). La collaboration des établissements doit contribuer à la réduction des inégalités socio-culturelles et socio-économiques entre les publics concernés et au sein des territoires.

L'enseignement supérieur régional, défini comme service public, doit donc tenir ensemble enseignement et recherche, recherche appliquée et recherche fondamentale, formation initiale et formation continue.

Ces missions et objectifs inspirent les propositions qui suivent.

### **3 – Propositions issues du groupe de travail**

Le GT propose les principes suivants et quelques pistes pour poursuivre et approfondir le travail.

Le développement et le renforcement des universités publiques de la région doivent reposer sur :

- l'engagement ferme des CA des établissements volontaires pour participer à un processus de coopération ;
- l'engagement à travailler dans le cadre du service public ;
- l'engagement à réduire et limiter les concurrences inter-universitaires par des dispositifs de coopération,
- l'engagement à poursuivre les structurations, mutualisations et fusions déjà développées dans le domaine de la recherche ;
- l'engagement à construire une offre de formation concertée et articulée avec la recherche ;
- l'engagement à définir une politique commune de conventionnements, de partenariats et de relations avec les autres formations d'enseignement supérieur privées et publiques.

**Mise en œuvre :** Il est proposé aux établissements de s'engager dans une démarche de rapprochement reposant sur un engagement clair de la part des équipes de directions et impliquant leurs instances (conseils et comités techniques). Les thèmes identifiés par le GT comme prioritaires sont les suivants:

- offre concertée de formations,
- harmonisation des formations : règles de progression, de validation et de compensation,
- mise en commun des politiques d'accueil et d'accompagnement des étudiants,
- politiques d'accueil des étudiants étrangers,
- insertion professionnelle et sensibilisation à l'entrepreneuriat,
- formation des formateurs (enseignants premier et second degrés, et enseignants-chercheurs),
- politiques de conventionnement avec les établissements d'enseignement supérieur privés et publics, politique de délivrance des autorisations de cumul aux personnels,
- politiques de GRH,
- politiques de communication,
- politiques de recherche et de valorisation,
- harmonisation des systèmes d'information.

En parallèle à la réflexion sur ces axes prioritaires, il est impératif de redéfinir les missions, le fonctionnement et le devenir du PRES. Dans l'immédiat, le choix d'un type de structure de coopération inter-universitaire n'est pas une priorité. Le type d'instance inter-universitaire à envisager à moyen terme pourrait découler de l'existence de coopérations fortes et nombreuses, qu'il s'agit donc de renforcer pour certaines ou faire émerger pour d'autres. Sur l'ensemble de ces sujets, il sera nécessaire d'effectuer un travail de réflexion inter-universitaire des instances concernées (CEVU, CS, CA, CTP) sur les axes de travail de ces domaines prioritaires.

**En guise de conclusion de ce point d'étape :**

Le groupe de travail souhaite maintenir active et développer la concertation inter-universitaire dès la rentrée de septembre.